



## **Annexe 2 - CAHIER DES CHARGES**

### **Bienvenue dans la Maison des arts magiques !**

**Depuis 1998, la Maison de la Magie Robert-Houdin constitue en Région Centre-Val de Loire, un pôle d'attraction touristique de première importance, en valorisant un patrimoine singulier.**

Seul musée public consacré aux arts magiques en Europe, la Maison de la Magie présente l'originalité de rassembler, sur 2000 m<sup>2</sup>, des collections (permanentes et temporaires) et un théâtre entièrement équipé de 350 places.

Dotée du label Musée de France, la Maison de la Magie s'attache à mettre en valeur l'histoire et la créativité dans le domaine de l'illusionnisme, en développant les liens entre les arts, les sciences et les techniques, dans la continuité de J-E. Robert-Houdin, inventeur et père de la magie moderne.

Ainsi, les actions culturelles et pédagogiques favorisant l'initiation, l'échange, l'expérimentation et la recherche, sont-elles encouragées et mises en scène chaque année à travers une programmation diversifiée (expositions, spectacles, conférences, ateliers, visites thématiques...).

### **I- Une dimension artistique et magique**

*Homme aux mille mains je vous salue. N'êtes-vous pas représentatifs de ce temps et de cet espace qui se mélangent pour nous tromper et nous opposent leurs murs innombrables ?*

**Jean Cocteau**

Dès l'origine de l'intelligence, les hommes, pour expliquer les mystères de la nature, ont construit un univers surnaturel et magique. Ils ont doublé le monde de la matière d'un autre monde, invisible et insaisissable.

Tandis que l'illusionniste en représentation excelle à tromper son semblable pour le distraire, l'artiste plasticien exprime, met en forme la part de surnaturel recelée dans notre quotidien ou notre inconscient. Chacun à leur façon, avec leur imagination et leur savoir-faire, ils sont amenés à régner sur le domaine de l'étrange, du bizarre, du singulier, de l'extraordinaire et du merveilleux.

Comment franchir les frontières de la réalité et du réalisme pour donner vie à l'insolite ? Par l'étonnante métamorphose des formes, des couleurs, le détournement et la distorsion du sens, des sens, du temps et de l'espace, au service de l'imaginaire...

**À l'occasion de son 20<sup>ème</sup> anniversaire, la Maison de la Magie souhaite, de façon inédite, exposer des artistes régionaux et nationaux et mettre en valeur leurs créations.**

**Lieu unique fréquenté par près de 100 000 visiteurs annuels, la Maison de la Magie offre la possibilité d'une rencontre exceptionnelle entre l'acte plastique et l'intention magique.**

À vous de vous y engouffrer pour le plus grand plaisir de nos visiteurs spectateurs, en présentant une large diversité de possibilités techniques actuelles et novatrices. Inventivité, surprise, audace, fantaisie, au service du rêve et d'un art magique.

## **II - Le public de la Maison de la Magie**

La Maison de la Magie est le musée le plus fréquenté de la Région Centre-Val de Loire. Sa saison d'ouverture s'étend habituellement de début avril à début novembre (fin des vacances de Toussaint).

### **Typologie du public:**

Composition : 89% d'individuels et 11% de groupes et scolaires (environ 10 000 scolaires)

Origine : 89% de clientèle française et 11 % de clientèle étrangère

Parmi la clientèle française : 58 % de la Région Centre-Val de Loire, 12% de la Région parisienne et 30% des autres régions.

Les visiteurs de la Région Centre sont très présents pendant les vacances de Pâques et de la Toussaint, ainsi que sur les week-ends fériés. Les groupes scolaires se concentrent essentiellement sur les mois d'avril, mai, avec un pic en juin. Enfin, les touristes viennent très nombreux en juillet et août, particulièrement entre le 20 juillet et le 20 août.

## **III - Conditions d'exposition**

Seules les œuvres déjà existantes ou décrites au 16 octobre 2017 pourront être sélectionnées.

La grande majorité d'entre-elles seront exposées en intérieur. Néanmoins, deux ou trois œuvres seront choisies pour être présentées en extérieur, à proximité de l'entrée visiteurs de la Maison de la Magie, conformément à la réglementation de sécurité en vigueur.

Les œuvres intérieures ne devront pas excéder 1 mètre de hauteur (hors socle) et 3 mètres en extérieur.

La maintenance des œuvres devra être réduite au plus simple, sachant que le Musée fonctionne sept jours sur sept en période d'ouverture. Les dispositifs techniques éventuels devront être totalement automatisés.

Les œuvres ne devront comporter aucun produit nocif pour la santé et aucune dangerosité pour le jeune public.

**La présentation des œuvres et leur disposition se feront en collaboration avec un scénographe professionnel.** Chaque œuvre nécessitant un support pourra bénéficier d'un socle fourni par la Maison de la Magie, adapté à la taille de l'œuvre.

Les demandes d'éclairage spécifique seront étudiées et prises en charge par la Maison de la Magie.

#### **IV - Transport et mise à disposition des œuvres**

La Maison de la Magie prendra en charge le transport aller et retour des œuvres sélectionnées sauf si l'artiste souhaite assurer lui-même cette prestation. Dans ce cas, ses frais de déplacement seront remboursés par la Maison de la Magie.

Chaque artiste aura la possibilité de mettre en vente son œuvre durant l'exposition. Les œuvres vendues devront cependant rester en possession de la Maison de la Magie au plus tard jusqu'au 15 novembre 2018.

Date de mise à disposition des œuvres par les artistes : **1<sup>ère</sup> semaine de mars 2018**

Date de vernissage de l'exposition : **début avril 2018**

Retour des œuvres chez les artistes : **au plus tard le 15 novembre 2018**

Pendant le temps de leur exposition, les œuvres seront placées de jour sous la surveillance du personnel habilité de la Maison de la Magie et sous système d'alarme pendant la nuit.

Les œuvres bénéficieront du régime d'assurance de la Ville de Blois durant le temps de l'exposition, incluant leur transport aller et retour.

#### **V – Communication et invitations**

La Maison de la Magie sera seule responsable des relations presse et des supports de communication réalisés dans le cadre de ce concours.

Un catalogue des œuvres sera réalisé et publié par la Maison de la Magie à partir des éléments de présentation fournis par les artistes concepteurs. Aucun mécène ou logo autres que les partenaires officiels de la Maison de la Magie ne figureront sur ce catalogue.

Ce catalogue sera mis en vente à la boutique de la Maison de la Magie et deux catalogues seront offerts pour chaque artiste.

Chaque artiste participant à l'exposition accepte de céder ses droits de reproduction en vue de promouvoir l'exposition (catalogue, presse...) organisée à la Maison de la Magie.

Tous les participants au concours seront invités au vernissage de l'exposition, début avril 2018. Des entrées gratuites pour visiter la Maison de la Magie en saison leur seront également offertes.

**À bientôt dans la Galerie des Illusions !**

À.....

Le...../...../.....

**Signature de l'artiste (page 3) et paraphe de l'artiste (pages 1 et 2)**